

Avis de modification

Règles applicables au Plan récompenses À la carte MasterCard de la Banque Nationale

Le 1^{er} novembre 2016, les règles applicables au Plan récompenses À la carte seront mises à jour.

Cet avis vous permet de comparer l'ensemble des nouvelles règles applicables au Plan récompenses et leur ancienne version. Vous pouvez également consulter les règles applicables au recompensesbnc.ca.

À partir du 1^{er} novembre 2016	Jusqu'au 31 octobre 2016
<p>Avec le Plan récompenses À la carte (« Plan À la carte »), vous accumulez des points pour chaque dollar d'achat admissible. Ces points peuvent être échangés pour des récompenses, soit un article, un forfait, une carte-cadeau, un rabais-voyage, un don, un produit financier ou toute autre prime offerte par le Plan À la carte.</p> <p>Lors de la 1^{ère} utilisation de votre carte de crédit, vous acceptez les règles applicables au Plan À la carte.</p>	<p>3.1 Les titulaires principaux, les utilisateurs autorisés ou les signataires autorisés (pour un compte entreprise) peuvent échanger les points contre un article, un forfait, une carte-cadeau, un rabais voyage, un don ou toute autre prime offerte (« Récompense ») dans les Communications.</p>
<p>1. Accumuler des points</p> <p>Qui peut accumuler des points</p> <p>1.1 Tous les détenteurs d'une carte de crédit qui offre le Plan À la carte peuvent accumuler des points sur le compte de la carte de crédit MasterCard^{MD}. Même les détenteurs d'une carte additionnelle peuvent accumuler des points sur le compte de carte de crédit.</p>	<p>1.2 Les titulaires principaux et les utilisateurs autorisés d'une carte de crédit MasterCard émise par la Banque Nationale qui offre le Plan À la carte ainsi qu'une entreprise détenant une telle carte (« Carte de crédit »), sont membres du Plan À la carte dans la mesure où le compte est en règle. Ils peuvent échanger des points dans les limites prévues dans le présent Règlement. Par « compte en règle », on entend un compte relié à la Carte de crédit et ne contrevenant d'aucune façon à la Convention régissant l'utilisation de la Carte de crédit et sur lequel aucune restriction n'est applicable. À titre d'exemple, les frais annuels qui s'y rattachent doivent avoir été acquittés intégralement.</p>
<p>1.2 Pour les particuliers : les points sont associés au compte du titulaire principal de la carte de crédit.</p>	<p>2.6 Lorsque des achats sont effectués à l'aide d'une carte additionnelle, les points correspondants sont portés au compte du titulaire principal ou de l'entreprise ayant demandé l'émission de la Carte de crédit, le cas échéant. Les points demeurent la propriété du titulaire principal ou de l'entreprise en tout temps, même en cas de départ volontaire ou involontaire, divorce, séparation ou de tout autre litige pouvant survenir notamment entre le titulaire principal et l'utilisateur autorisé ou les signataires autorisés d'une carte commerciale.</p>
<p>1.3 Pour les entreprises : c'est l'entreprise qui bénéficie des points.</p>	S/O
<p>Comment accumuler des points</p> <p>1.4 Chaque dollar d'achat admissible porté à votre compte de carte de crédit qui offre le Plan À la carte permet d'accumuler des points. Pour connaître le nombre de points pouvant être accumulés par dollar d'achat sur la carte que vous détenez, consultez notre site Internet au bnc.ca/mastercard.</p>	<p>2.1 Le Plan À la carte est conçu selon un système d'accumulation de points : un certain nombre de points vous est accordé pour chaque dollar (1 \$) d'achat porté au compte de votre Carte de crédit. Ce nombre de points peut varier en fonction de la Carte de crédit que vous détenez et du nombre de points accumulés. Consultez les sections du Règlement et votre <i>Guide du détenteur</i> pour de plus amples informations.</p>

<p>1.5 Les opérations suivantes ne permettent pas d'accumuler des points :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les avances de fonds - les transferts de solde - les chèques MasterCard - les frais d'intérêt - les frais non liés aux intérêts(ex. les frais annuels, les frais pour les transferts de solde, les frais de conversion de devises, les primes d'assurance et les frais pour les chèques MasterCard) - les retours d'achat. 	<p>2.8 Les frais d'intérêts, les avances de fonds, tous les frais non liés aux intérêts, incluant les frais annuels, les transferts de solde, les frais d'assurance et les chèques MasterCard ne génèrent pas de points, sauf indication contraire de la Banque Nationale.</p>
<p>1.6 L'accumulation de points ne vous confère aucun droit acquis. Vous ne pouvez présumer de la disponibilité continue d'une récompense donnée, du nombre de points nécessaires pour son obtention ou de la durée pendant laquelle vos points seront valides ou pourront être échangés.</p>	<p>S/O</p>
<p>1.7 Si le solde de vos points est négatif, par exemple suite à un retour d'achat, l'accumulation de nouveaux points servira dans un 1^{er} temps à combler ce solde négatif.</p>	<p>S/O</p>
<p>Informations liées au Plan À la carte</p> <p>1.8 Nous vous communiquerons les informations liées au Plan À la carte dans votre relevé de compte de carte de crédit, par courriel, sur le site Internet recompensesbnc.ca, sur le site Internet bnc.ca/mastercard, par la poste ou par tout autre moyen technologique adéquat.</p> <p>1.9 La grille d'échange, les catalogues, les bulletins saisonniers et les autres communications présentent les récompenses et les conditions liées à l'accumulation et à l'échange, mais ne font pas partie des règles applicables au Plan À la carte et sont sujets à changements.</p> <p>1.10 C'est à vous de prendre connaissance des informations liées au Plan À la carte qui vous sont transmises.</p>	<p>1.4 Les articles pouvant être commandés sont décrits dans les catalogues, les bulletins saisonniers, les courriels, le site Internet recompensesbnc.ca et toutes les autres communications valides désignées de temps à autre comme étant en vigueur (« Communications »). À l'occasion, les points peuvent également être visés par des offres spéciales ; ces offres pourront faire l'objet de règles spécifiques, le cas échéant. Consultez recompensesbnc.ca en tout temps pour profiter des offres en cours.</p>
<p>Comment suivre l'accumulation des points</p> <p>1.11 Pour les particuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le titulaire principal de la carte de crédit et les utilisateurs autorisés peuvent suivre l'accumulation de points en accédant à leur profil sur recompensesbnc.ca, en accédant aux <i>Solutions bancaires par Internet</i> ou en communiquant avec le Service à la clientèle MasterCard. - le titulaire principal peut aussi obtenir le nombre de points accumulés en consultant son relevé de compte de carte de crédit. <p>1.12 Pour les entreprises : le signataire autorisé de la carte de crédit qui est spécifiquement désigné à cette fin peut suivre l'accumulation des points en accédant à son profil sur recompensesbnc.ca et en consultant le relevé de compte de carte de crédit.</p>	<p>2.2 Le calcul détaillé de vos points apparaît sur le relevé de compte mensuel de votre Carte de crédit.</p>

<p>2. Échanger vos points : règles générales</p> <p>Qui peut demander un échange</p> <p>2.1 Pour les récompenses autres que les Extras À la carte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les particuliers : le titulaire principal et les utilisateurs autorisés d'une carte de crédit admissible peuvent demander un échange de points. - Pour les entreprises : seul le signataire autorisé d'une carte de crédit admissible et qui a été spécifiquement désigné par l'entreprise peut demander un échange de points. 	<p>3.1 Les titulaires principaux, les utilisateurs autorisés ou les signataires autorisés (pour un compte entreprise) peuvent échanger les points contre un article, un forfait, une carte-cadeau, un rabais voyage, un don ou toute autre prime offerte (« Récompense ») dans les Communications.</p>
<p>2.2 Pour les Extras À la carte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Seul le titulaire principal d'une carte de crédit admissible peut demander un échange de points. - Les cartes de crédit suivantes n'offrent pas les Extras À la carte : <ul style="list-style-type: none"> • Platine et <i>World Elite</i> MD Management • Promutuel Or, Assante Or • Platine Affaires • Groupe Investors : Platine, <i>World</i> et <i>World Elite</i> Solutions Bancaires • Platine de la Financière Sunlife et pour la Financière des Professionnels - Les Extras À la carte ne sont pas offerts aux entreprises. 	<p>7.1 Seuls les titulaires principaux d'une Carte de crédit de la Banque Nationale peuvent se prévaloir des Extras À la carte.</p> <p>7.2 L'échange de points prévu à la présente section n'est pas disponible pour les cartes Platine, <i>World</i> et <i>World Élite</i> MD Management, Promutuel Or, Assante Or, Platine Affaires, Platine Solutions Bancaires, Platine Solutions Bancaires Great West et Platine Solutions Bancaires Groupe Investors.</p>
<p>2.3 Votre compte de carte de crédit doit être en règle pour obtenir une récompense, c'est-à-dire que vous devez respecter toutes les obligations de votre convention de crédit (ex. effectuer le paiement minimum, payer les frais annuels).</p>	<p>1.2 Les titulaires principaux et les utilisateurs autorisés d'une carte de crédit MasterCard émise par la Banque Nationale qui offre le Plan À la carte ainsi qu'une entreprise détenant une telle carte (« Carte de crédit »), sont membres du Plan À la carte dans la mesure où le compte est en règle. Ils peuvent échanger des points dans les limites prévues dans le présent Règlement. Par « compte en règle », on entend un compte relié à la Carte de crédit et ne contrevenant d'aucune façon à la Convention régissant l'utilisation de la Carte de crédit et sur lequel aucune restriction n'est applicable. À titre d'exemple, les frais annuels qui s'y rattachent doivent avoir été acquittés intégralement.</p>
<p>2.4 Vous devez avoir une adresse située au Canada pour demander un échange.</p>	<p>3.6 De façon générale, allouez quatre (4) à six (6) semaines pour l'expédition des articles commandés. Il est possible que les commandes incluant plusieurs items soient envoyées en plusieurs expéditions. L'envoi est effectué à l'adresse confirmée lors de la commande, pendant les heures ouvrables normales par un service de livraison, et ne peut être dirigé vers une case postale ou à l'extérieur du Canada. La Banque Nationale n'est pas responsable de tout retard dû à une situation indépendante de sa volonté. Tous les frais d'expédition et les taxes applicables des Récompenses commandées sont inclus dans le nombre de points requis pour la Récompense. Lorsque la marchandise est livrée, veuillez vérifier qu'il n'y a pas de dommages apparents. Une fois l'inspection faite, la personne qui reçoit la Récompense devra fournir une signature. Si personne n'est à la maison lors de la livraison, une note sera laissée à la porte décrivant l'information pertinente dont l'endroit où le colis doit être récupéré.</p>

Comment échanger des points selon le type de récompense

2.5

Catalogue des récompenses :

- sur le site Internet du Plan À la carte : recompensesbnc.ca, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7
- en communiquant avec le Centre de récompenses À la carte : **514 847-8280** (région de Montréal) ou **1 800 341-8083** (sans frais - ailleurs au Canada). Nos agents sont disponibles de 8 h à 18 h, du lundi au vendredi (HNE). Pour les détails, voir la section 3.

Rabais voyage avec l'agence de voyages dédiée au Plan À la carte :

- en communiquant avec l'agence dédiée : **1 800 561-3653**. Pour les détails, voir la section 4.

Exclusivités réservées aux détenteurs de cartes Platine, Platine Affaires, World MasterCard et World Elite :

- sur le site Internet du Plan À la carte : recompensesbnc.ca, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7
- en communiquant avec le Centre de récompenses À la carte : **514 847-8280** (région de Montréal) ou **1 800 341-8083** (sans frais - ailleurs au Canada). Nos agents sont disponibles de 8 h à 18 h, du lundi au vendredi (HNE). Pour les détails, voir les sections 5 et 6.

Extras À la carte :

- en communiquant avec la banque aux numéros apparaissant à la section 18. Pour les détails, voir la section 7.

3.2 Pour effectuer une commande, vous avez le choix d'utiliser:

- Le site Internet du Plan récompenses À la carte :** Vous pouvez effectuer une commande sur le site recompensesbnc.ca, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
- Le Centre de récompenses À la carte :** Il suffit de composer le **514 847-8280**, de Montréal et les environs, ou le numéro sans frais **1 800 341-8083**, ailleurs au Canada, et de suivre les instructions qui vous seront communiquées. **Pour parler à un agent :** 8 h à 18 h, du lundi au vendredi (HNE).
- Pour commander un des Extras À la carte :** veuillez consulter les sections 7 à 13 du présent Règlement.

6.3 Sur le site Internet du Plan À la carte, recompensesbnc.ca, ouvrez une session, rendez-vous dans la section Rabais voyage et utilisez le calculateur en place. Vous pouvez également communiquer avec le Centre de récompenses À la carte au **514 847-8280** ou sans frais au **1 800 341-8083** afin de commander votre rabais voyage. **Votre commande doit être placée dans les 60 jours suivant l'achat de votre produit qualifié pour un rabais voyage.** Déterminez le rabais voyage que vous voulez réclamer en consultant la grille suivante:

Platine, Platine Affaires, World et World Elite

Numéro de produit	Rabais voyage	Points requis
67001	100\$	11 000 points

Platine (pour particuliers), World et World Elite

Numéro de produit	Rabais voyage	Points requis
67002	500\$	50 000 points
67003	Au-delà de 50 000 points échangés dans la même transaction récompense, chaque tranche additionnelle de 10 000 points vous donne droit à un rabais voyage supplémentaire de 100\$.	

Conditions particulières liées à l'échange

2.6

Une **demande** d'échange de points est finale et **ne peut être annulée**.

7.3 À l'exception des cas où une restriction porte sur le compte MasterCard, pour tous les Extras À la carte, une fois la transaction complétée par téléphone, l'annulation de l'échange de points n'est pas permise.

3.11 À l'exception des cas où une restriction porte sur le compte MasterCard, pour tous les Extras À la carte, une fois la transaction complétée par téléphone, l'annulation de l'échange de points n'est pas permise.

2.7

Le rabais ou le forfait n'est pas utilisé dans sa totalité lors de l'échange: aucun crédit ou remise en argent ne sera appliqué.

3.3

Lorsque vous échangez vos points contre un rabais voyage ou tout autre forfait ou rabais offert par un fournisseur, aucune remise en argent ne sera effectuée ou aucun crédit ne sera appliqué si la valeur du rabais n'est pas utilisée intégralement.

<p>2.8 La récompense demandée fait l'objet d'une promotion dans les 15 jours suivant un échange de points : vous pouvez demander que la différence de points soit créditée à votre compte de carte de crédit ayant servi à l'échange.</p>	<p>15.10 Si, dans les quinze (15) jours suivant un échange de points, l'article ou le produit commandé avec les points fait l'objet d'une promotion par laquelle le nombre de points requis pour l'obtenir est diminué, le détenteur peut demander que les points représentant la différence entre le nombre de points échangés et le nombre de points requis en vertu de la promotion soit créditée au compte de la Carte de crédit ayant servi à l'échange de points. La différence de points doit être demandée au Centre de récompenses À la carte par téléphone au 514 847-8280 (région de Montréal) ou au 1 800 341-8083 (ailleurs au Canada) du lundi au vendredi de 8h à 18h.</p>
<p>2.9 Les points ne sont pas monnayables et ne peuvent faire l'objet d'une réclamation monétaire. Toutefois, pour les produits financiers admissibles et en vertu de la section 6.1, nous attribuons une valeur monétaire aux points.</p>	<p>8.3 Pour les fins de la présente section, les points nécessaires pour l'achat d'un placement admissible à une cotisation REER sont monnayables et ont une valeur monétaire échangeable. Afin d'effectuer une cotisation REER, les points nécessaires à cette cotisation seront monnayés et attribués pour le bénéfice de cette cotisation.</p> <p>11.3 Pour les fins de la présente section, les points nécessaires pour l'achat d'un produit sont monnayables et ont une valeur monétaire échangeable. Afin d'effectuer une cotisation REER ou CELI, les points nécessaires à cette cotisation seront monnayés et attribués pour le bénéfice de cette cotisation.</p> <p>13.3 Pour les fins de la présente section, les points nécessaires pour l'achat d'un produit sont monnayables et ont une valeur monétaire échangeable. Afin d'effectuer une cotisation REER ou CELI, les points nécessaires à cette cotisation seront monnayés et attribués pour le bénéfice de cette cotisation.</p> <p>14.3 Pour les fins de la présente section, les points nécessaires pour l'achat d'un placement admissible à une cotisation CELI sont monnayables et ont une valeur monétaire échangeable. Afin d'effectuer une cotisation CELI, les points nécessaires à cette cotisation seront monnayés et attribués pour le bénéfice de cette cotisation</p>
<p>2.10 Vous échangez vos points contre une récompense qui vous donne un crédit au compte (ex. un rabais voyage, une remise sur achats d'un produit d'assurance) : le nombre de points correspondant à la valeur du remboursement sera soustrait du total de vos points accumulés. Le crédit au compte ainsi que le nouveau solde des points apparaîtront sur le 1^{er} ou 2^e relevé de carte de crédit, selon votre cycle de facturation.</p>	<p>2.5 Lorsque vous obtenez un crédit sur le compte de votre Carte de crédit après un retour de marchandise ou pour toute autre raison, le nombre de points correspondant au montant du crédit est débité du total de vos points.</p>
<p>2.11 Le paiement minimum apparaissant sur votre relevé doit être effectué en tout temps. Ce montant demeure dû et payable même lorsque vous bénéficiez d'un crédit au compte suite à un échange de points (ex. rabais voyage, Extra À la carte).</p>	<p>S/O</p>
<p>2.12 Nombre de points requis pour un échange Le nombre de points requis est établi au moment de l'échange. Vous devez consulter la grille d'échange à ce moment-là pour vous assurer que vous avez suffisamment de points pour obtenir la récompense souhaitée.</p>	<p>15.13 Le nombre de points requis pour l'obtention d'une récompense peut être modifié sans préavis. Nous vous invitons à vérifier le nombre de points requis avant de passer une commande, en communiquant avec nous au Centre de récompenses À la carte au 514 847-8280 ou sans frais au 1 800 341-8083 ou en visitant le site internet recompensesbnc.ca.</p>

<p>2.13 La grille d'échange est disponible sur le site recompensesbnc.ca.</p>	<p>1.5 Vous pouvez consulter le Règlement sur le site recompensesbnc.ca ou communiquer avec le Service à la clientèle MasterCard au 514-394-1427 ou au 1 888 622-2783 afin d'en obtenir une copie papier.</p>
<p>Calcul de vos points</p> <p>2.14 Le calcul des points est arrondi au nombre entier le plus près lors de la facturation. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10,25 ou 10,49 points cumulées = 10 points - 10,50 ou 10,75 points cumulées = 11 points 	<p>2.3 Si le calcul des points se solde par un nombre se composant de décimales, les points seront arrondis au nombre entier le plus près, c'est-à-dire que le solde s'arrondit à la valeur supérieure à partir de 0,50 point et s'arrondit à la valeur inférieure pour 0,49 point et moins.</p>
<p>3 Catalogue des récompenses : règles spécifiques</p> <p>Livraison des récompenses</p> <p>3.1 Lors de l'échange de points, vous devrez confirmer l'adresse de livraison. Aucun envoi ne sera effectué à une case postale ou une adresse à l'extérieur du Canada.</p> <p>3.2 Le délai de livraison est d'environ 4 à 6 semaines.</p> <p>3.3 Les frais d'expédition et les taxes sont inclus dans le nombre de points requis pour la récompense.</p>	<p>3.6 De façon générale, allouez quatre (4) à six (6) semaines pour l'expédition des articles commandés. Il est possible que les commandes incluant plusieurs items soient envoyées en plusieurs expéditions. L'envoi est effectué à l'adresse confirmée lors de la commande, pendant les heures ouvrables normales par un service de livraison, et ne peut être dirigé vers une case postale ou à l'extérieur du Canada. La Banque Nationale n'est pas responsable de tout retard dû à une situation indépendante de sa volonté. Tous les frais d'expédition et les taxes applicables des Récompenses commandées sont inclus dans le nombre de points requis pour la Récompense. Lorsque la marchandise est livrée, veuillez vérifier qu'il n'y a pas de dommages apparents. Une fois l'inspection faite, la personne qui reçoit la Récompense devra fournir une signature. Si personne n'est à la maison lors de la livraison, une note sera laissée à la porte décrivant l'information pertinente dont l'endroit où le colis doit être récupéré.</p>
<p>Retour d'article défectueux ou endommagé pendant la livraison</p> <p>3.4 Seule la marchandise défectueuse ou endommagée pendant la livraison peut être retournée. Nous assumons les frais d'expédition des articles retournés. Le délai maximal pour le retour est de 15 jours suivant la livraison. Avant de retourner l'article, vous devez communiquer avec le Centre de récompenses pour obtenir des instructions précises. Entre autres, vous devrez retourner l'article dans son emballage original. Voir la section 18 pour le numéro de téléphone.</p> <p>Si nous concluons que l'article retourné est défectueux ou endommagé, vous recevrez un article de remplacement ou vos points vous seront remis, selon votre préférence.</p> <p>3.5 Plus de 15 jours après la livraison :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Centre de récompenses n'acceptera aucun retour d'article. - Vous recevrez un bordereau de vente (feuille de garantie) et vous serez référé vers un détaillant local autorisé pour les réparations selon la garantie du fabricant. 	<p>3.7 Seule la marchandise défectueuse ou endommagée pendant la livraison peut être retournée dans un délai maximal de quinze (15) jours ouvrables suivant la livraison. Avant de retourner un article, le client doit communiquer avec le Centre de récompenses pour obtenir les instructions complètes et pour obtenir un numéro d'autorisation de retour. Les articles défectueux doivent être retournés dans leur emballage initial. Une fois qu'un article est retourné à l'entrepôt, il sera inspecté. S'il est jugé défectueux, selon vos instructions, un remplacement vous sera envoyé ou le nombre de points débité pour l'article retourné sera crédité sur le compte de votre Carte de crédit et apparaîtra sur votre prochain relevé. Le Plan récompenses À la carte assume tous les frais d'expédition des articles retournés. Si vous avisez le Centre de récompenses après quinze (15) jours ouvrables suivant la réception de votre commande, vous recevrez un bordereau de vente (feuille de garantie) et vous serez dirigé vers un détaillant local autorisé pour les réparations conformément à la garantie du fabricant. (La carte de garantie sera incluse avec l'article.) Aucun retour ne peut être accepté sans autorisation préalable et les articles ainsi retournés peuvent faire l'objet de frais d'expédition.</p>

<p>Récompenses non disponibles</p> <p>3.6 Les récompenses sont offertes en quantité limitée.</p> <p>3.7 L'article commandé n'est plus disponible : un article similaire de valeur égale ou supérieure pourrait vous être expédié.</p> <p>3.8 L'article de remplacement ne vous satisfait pas: vous devez contacter le Centre de récompenses À la carte dans les 15 jours suivant sa réception afin de le retourner sans frais et obtenir le remboursement de vos points.</p> <p>3.9 Un article de qualité équivalente ou supérieure n'est pas disponible: vous serez informé que l'échange ne peut être complété et nous vous proposerons d'en effectuer un nouveau.</p> <p>3.10 L'article est temporairement non disponible : nous vous informerons de la date de livraison prévue.</p>	<p>3.5 Toutes les Récompenses présentées dans les Communications sont offertes en quantité limitée. Si un article commandé n'est plus disponible, un article similaire de valeur égale ou supérieure pourra vous être proposé. Si vous n'êtes pas satisfait avec l'item de remplacement, vous devez contacter le Centre de récompenses À la carte dans les quinze (15) jours suivant la réception afin de nous le retourner sans frais. Si nous ne pouvons pas vous offrir un article de qualité équivalente ou supérieure, nous communiquerons avec vous pour vous proposer d'annuler votre commande et d'en effectuer une nouvelle. Si l'article est temporairement non disponible, nous vous informerons de la date de livraison prévue.</p>															
<p>4 Rabais voyage avec l'agence de voyage dédiée : règles spécifiques</p> <p>4.1 L'agence de voyages dédiée au Plan À la carte est gérée par Transat Distribution Canada Inc. et est titulaire d'un permis du Québec (no. 753141).</p>	<p>4.1 Voyages récompenses À la carte est l'agence de voyages dédiée du Plan récompenses À la carte. Voyages récompenses À la carte est géré par Transat Distribution Canada inc., titulaire d'un permis du Québec no 753141.</p>															
<p>4.2 Vous devez obligatoirement effectuer l'achat de votre voyage en communiquant avec l'agence dédiée par téléphone au 1 800 561-3653. Toutefois, vous n'êtes pas obligé de communiquer avec l'agence dédiée si vous détenez une carte Platine, Platine Affaires, WorldMasterCard ou World Elite. Ces cartes de crédit offrent des options additionnelles pour les réservations. Voir la section 5 pour les détails.</p>	<p>4.4 Sous réserve de la section 6, pour obtenir votre rabais voyage, vous devez obligatoirement effectuer votre achat en passant par l'Agence de voyages dédiée du Plan À la carte, et ce, en communiquant exclusivement par téléphone avec celle-ci. Les rabais voyages sont disponibles par tranche de 100 \$ comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="873 989 1479 1134"> <thead> <tr> <th>Numéro de produit</th> <th>Rabais voyage</th> <th>Points requis</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>67001</td> <td>100\$</td> <td>11 000 points</td> </tr> </tbody> </table> <p>Carte de crédit Platine (pour particuliers seulement), World et World Elite</p> <table border="1" data-bbox="873 1255 1479 1570"> <thead> <tr> <th>Numéro de produit</th> <th>Rabais voyage</th> <th>Points requis</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>67002</td> <td>500\$</td> <td>50 000 points</td> </tr> <tr> <td>67003</td> <td colspan="2">Au-delà de 50 000 points échangés dans la même transaction récompense, chaque tranche additionnelle de 10 000 points vous donne droit à un rabais voyage supplémentaire de 100\$.</td> </tr> </tbody> </table>	Numéro de produit	Rabais voyage	Points requis	67001	100\$	11 000 points	Numéro de produit	Rabais voyage	Points requis	67002	500\$	50 000 points	67003	Au-delà de 50 000 points échangés dans la même transaction récompense, chaque tranche additionnelle de 10 000 points vous donne droit à un rabais voyage supplémentaire de 100\$.	
Numéro de produit	Rabais voyage	Points requis														
67001	100\$	11 000 points														
Numéro de produit	Rabais voyage	Points requis														
67002	500\$	50 000 points														
67003	Au-delà de 50 000 points échangés dans la même transaction récompense, chaque tranche additionnelle de 10 000 points vous donne droit à un rabais voyage supplémentaire de 100\$.															
<p>4.3 L'agence dédiée vous donne accès aux services usuels d'une agence de voyages (ex. forfaits tout inclus, circuits, billets d'avion, hôtels, croisières, locations de véhicule, assurances).</p>	<p>4.2 Cette agence de voyages vous donne accès à tous les services usuels d'une agence de voyages (forfaits tout inclus, circuits, billets d'avion, hôtels, croisières, locations de véhicule, assurances, etc.).</p>															

<p>Frais de réservations</p> <p>4.4 Des frais de réservations sont facturés à votre carte de crédit lorsque vous utilisez les services de l'agence dédiée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réservations de billet d'avion : 35 \$ par personne, plus les taxes applicables; - toute autre réservation : 25 \$ par personne, plus les taxes applicables. 	<p>4.10 Des frais de 35 \$ par personne, plus les taxes applicables, seront facturés pour toutes réservations de billet d'avion faites par l'agence de voyages dédiée. Des frais de 25 \$ par personne, plus les taxes applicables, seront facturés pour toute autre réservation. Ces frais de réservation s'appliquent à tous les détenteurs qui utilisent les services de l'agence de voyages dédiée.</p>
<p>4.5 Vous pouvez utiliser vos points, votre carte de crédit ou encore une combinaison des deux pour régler les frais de l'agence dédiée.</p>	<p>4.3 Pour payer votre facture à l'agence de voyages dédiée, vous pouvez utiliser vos points, votre Carte de crédit ou encore une combinaison des deux.</p>
<p>Livraison des documents de voyage</p> <p>4.6 Une facture vous sera transmise à la suite de votre réservation.</p>	<p>4.5 Une facture vous est expédiée lorsque vous effectuez une réservation. Vous devez vérifier toutes les informations contenues sur cette facture afin de vous assurer que les détails de la réservation et les coordonnées des passagers sont exacts, et communiquer sans délai avec l'agence de voyage dédiée en signalant les erreurs, s'il y a lieu.</p>
<p>4.7 Vos documents de voyage vous seront envoyés au moins 7 jours avant la date de votre départ.</p>	<p>4.6 Vos documents de voyage vous seront envoyés au moins sept (7) jours avant la date de votre départ. Prenez bien soin de vérifier l'exactitude des renseignements qui y apparaissent et avisez l'agence de voyages dédiée immédiatement en cas d'erreur. La Banque Nationale ou ses fournisseurs ne peuvent être tenus responsables pour les erreurs non signalées. Pour certaines réservations, l'agence dédiée se réserve le droit d'envoyer les documents de voyage par voie électronique seulement (courriel ou télécopie).</p>
<p>4.8 Votre réservation est confirmée moins de 7 jours avant la date de votre départ : vos documents de voyage pourraient être disponibles seulement à l'aéroport, le jour de votre départ. Votre conseiller à l'agence dédiée vous renseignera à cet effet.</p>	<p>4.7 Si votre réservation est confirmée moins de sept (7) jours avant la date de votre départ, il se peut que vos documents de voyage soient disponibles seulement à l'aéroport, le jour de votre départ. Votre conseiller vous renseignera à cet effet.</p>
<p>4.9 Pour certaines réservations, l'agence dédiée se réserve le droit d'envoyer les documents de voyage par voie électronique seulement (courriel ou télécopie). Votre conseiller à l'agence dédiée vous renseignera à cet effet.</p>	<p>4.6 Vos documents de voyage vous seront envoyés au moins sept (7) jours avant la date de votre départ. Prenez bien soin de vérifier l'exactitude des renseignements qui y apparaissent et avisez l'agence de voyages dédiée immédiatement en cas d'erreur. La Banque Nationale ou ses fournisseurs ne peuvent être tenus responsables pour les erreurs non signalées. Pour certaines réservations, l'agence dédiée se réserve le droit d'envoyer les documents de voyage par voie électronique seulement (courriel ou télécopie).</p>

<p>4.10 Vous devez vérifier l'exactitude des informations apparaissant sur la facture et sur les documents de voyages, dont les détails de la réservation et les coordonnées des passagers. Vous devez aviser l'agence dédiée immédiatement en cas d'erreur. La Banque Nationale et ses fournisseurs ne sont pas responsables des erreurs non signalées.</p>	<p>4.5 Une facture vous est expédiée lorsque vous effectuez une réservation. Vous devez vérifier toutes les informations contenues sur cette facture afin de vous assurer que les détails de la réservation et les coordonnées des passagers sont exacts, et communiquer sans délai avec l'agence de voyage dédiée en signalant les erreurs, s'il y a lieu.</p> <p>4.6 Vos documents de voyage vous seront envoyés au moins sept (7) jours avant la date de votre départ. Prenez bien soin de vérifier l'exactitude des renseignements qui y apparaissent et avisez l'agence de voyages dédiée immédiatement en cas d'erreur. La Banque Nationale ou ses fournisseurs ne peuvent être tenus responsables pour les erreurs non signalées. Pour certaines réservations, l'agence dédiée se réserve le droit d'envoyer les documents de voyage par voie électronique seulement (courriel ou télécopie).</p>
<p>4.11 Aucun document de voyage ne sera livré à l'extérieur du Canada</p>	<p>4.8 Aucun document de voyage ne peut être livré à l'extérieur du Canada.</p>
<p>5 Exclusivités voyages réservées aux détenteurs de cartes Platine, Platine Affaires, World MasterCard et World Elite</p> <p>5.1 Vous avez la flexibilité de réserver votre voyage auprès de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'agence de voyages de votre choix, y compris une agence de voyage en ligne - la compagnie aérienne de votre choix ou - l'agence dédiée au Plan À la carte décrite à la section 4. <p>5.2 Ces achats sont admissibles pour un rabais voyage : un billet d'avion, un forfait vacances, la location d'une voiture, une nuitée à l'hôtel, une réservation d'un condominium ou d'un chalet à des fins touristiques, une croisière, une excursion et du camping.</p> <p>5.3 Ces achats ne sont pas admissibles pour un rabais voyage : les dépenses personnelles effectuées lors d'un voyage, entre autres, les transactions effectuées dans un restaurant, l'achat de souvenirs et l'achat de vêtements.</p>	<p>6.1 Peu importe votre destination dans le monde et l'endroit où vous vous trouvez au moment de l'achat visé par l'échange de rabais voyages, vous pouvez échanger vos points contre des rabais voyages lorsque vous effectuez un achat auprès d'une agence de voyages, une agence de voyages en ligne, une compagnie aérienne ou l'agence de voyages dédiée du Plan récompenses À la carte. Les achats qui se qualifient pour l'octroi d'un rabais voyage sont les suivants : billets d'avion, forfaits vacances, nuitée(s) à l'hôtel, réservation de condo ou de chalet à des fins touristiques, croisières, location de voiture, excursions, camping. Sont exclus : les dépenses personnelles effectuées lors des voyages, par exemple : restaurants, achat de souvenirs, vêtements.</p>
<p>5.4 Vous devez payer votre voyage avec votre carte de crédit Platine, Platine Affaires, World MasterCard ou World Elite avant de demander l'échange de points contre un rabais voyage. Cet échange doit être demandé dans les 60 jours suivant l'achat du voyage.</p>	<p>6.2 Réservez votre voyage et réglez la facture en utilisant votre Carte de crédit MasterCard admissible de la Banque Nationale (Platine, Platine Affaires, World ou World Elite).</p>
<p>5.5 Pour demander un échange, veuillez consulter la section 2.5.</p>	<p>S/O</p>
<p>5.6 L'échange prendra effet environ 72 heures suivant la demande.</p>	<p>6.4 Si vous échangez vos points contre un rabais voyage, la transaction sera effective dans les soixante-douze (72) heures suivant votre demande et le crédit apparaîtra sur le relevé de compte suivant, ainsi que le solde de vos points ajusté.</p>

<p>6 Exclusivités réservées aux détenteurs de cartes Platine Affaires</p> <p>6.1 Vous pouvez échanger vos points contre un crédit au compte de votre carte de crédit Platine Affaires. La valeur des points échangés ne peut être supérieure au solde du compte de la carte de crédit Platine Affaires. Ceci signifie que l'échange ne peut résulter en un solde créditeur.</p> <p>6.2 En tant que signataire autorisé d'une carte Platine Affaires, vous pouvez transférer vos points vers votre compte de carte de crédit personnel offrant également le Plan À la carte. Le consentement des autres signataires autorisés est cependant requis.</p> <p>6.3 Pour demander un échange, veuillez consulter la section 2.5.</p>	<p>5. Crédit sur le solde du compte de votre carte de crédit Platine Affaires</p> <p>5.1 En accumulant des points, vous pouvez obtenir des crédits sur le solde de votre compte :</p> <p style="margin-left: 20px;">Numéro de produit : 67304 Crédit au compte : 100\$ Points requis : 11 000 points</p> <p>5.3 Au moment de l'échange de points, la valeur des points échangés ne peut être supérieure au solde total portant alors sur le compte de la Carte de crédit, de sorte que cet échange ne peut résulter en un solde créditeur sur ce compte.</p>
<p>6.4 L'échange sera effectif environ 72 heures suivant la demande.</p>	<p>5.2 Si vous échangez vos points contre un crédit applicable au solde de votre compte, la transaction sera effectuée dans les soixante-douze (72) heures suivant votre demande et elle apparaîtra sur votre prochain relevé de compte.</p>
<p>7. Extras À la carte</p> <p>A. Règles générales</p> <p>7.1 Seul le titulaire principal d'une carte de crédit peut demander un Extra À la carte.</p>	<p>7.1 Seuls les titulaires principaux d'une Carte de crédit de la Banque Nationale peuvent se prévaloir des Extras À la carte.</p>
<p>7.2 Ces cartes de crédit offrent le Plan À la carte, mais pas les Extras À la carte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Platine et <i>World Elite</i> MD Management - Promutuel Or, Assante Or - Platine Affaires - Groupe Investors : Platine, <i>World</i> et <i>World Elite</i> MasterCard Solutions Bancaires - Platine de la Financière Sunlife et pour la Financière des Professionnels. <p>7.3 Les Extras À la carte ne sont pas offerts aux entreprises.</p>	<p>7.2 L'échange de points prévu à la présente section n'est pas disponible pour les cartes Platine, <i>World</i> et <i>World Élite</i> MD Management, Promutuel Or, Assante Or, Platine Affaires, Platine Solutions Bancaires, Platine Solutions Bancaires Great West et Platine Solutions Bancaires Groupe Investors.</p>
<p>7.4 La demande pour un Extra À la carte a préséance sur toute autre demande d'échange de points faite par un utilisateur autorisé.</p>	S/O
<p>7.5 L'échange de points se fait par téléphone seulement et sera effectif environ 72 heures suivant la demande. Voir la section 18 pour les numéros de téléphone.</p>	S/O
<p>B. Conditions préalables</p> <p>7.6 Votre compte de carte de crédit doit être en règle, c'est-à-dire que vous devez respecter toutes les obligations de votre convention de carte de crédit pour obtenir un Extra À la carte (ex. effectuer le paiement minimum, payer les frais annuels).</p>	<p>1.2 Les titulaires principaux et les utilisateurs autorisés d'une carte de crédit MasterCard émise par la Banque Nationale qui offre le Plan À la carte ainsi qu'une entreprise détenant une telle carte (« Carte de crédit »), sont membres du Plan À la carte dans la mesure où le compte est en règle. Ils peuvent échanger des points dans les limites prévues dans le présent Règlement. Par « compte en règle », on entend un compte relié à la Carte de crédit et ne contrevenant d'aucune façon à la Convention régissant l'utilisation de la Carte de crédit et sur lequel aucune restriction n'est applicable. À titre d'exemple, les frais annuels qui s'y rattachent doivent avoir été acquittés intégralement.</p>

<p>7.7 Vous devez détenir un produit financier, à votre nom ou conjointement, auprès de la Banque Nationale ou l'une de ses filiales (ex. un compte bancaire, un compte REER, un compte REER avec conjoint, un CELI, une marge de crédit Tout-en-Un ou un prêt hypothécaire). Sinon, vous devrez vous le procurer avant de procéder à l'échange.</p>	<p>8.6 Sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe 7.2, seul le titulaire principal d'une Carte de crédit et possédant un compte REER de la Banque Nationale à son nom peut échanger ses points pour un produit de placement admissible à une cotisation à un REER. Au moment de l'échange de points, si le titulaire principal ne détient pas de compte REER, il devra d'abord procéder à l'ouverture d'un compte REER auprès d'une succursale de la Banque Nationale et communiquer par la suite avec TelNat pour procéder à l'échange de points.</p> <p>9.2 Sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe 7.2, seul le titulaire principal d'une Carte de crédit qui est aussi titulaire d'un compte bancaire Banque Nationale à son nom peut échanger ses points pour acquitter les frais annuels d'un forfait bancaire. Les titulaires d'un compte bancaire conjoint peuvent également échanger des points pour acquitter les frais annuels d'un compte bancaire. Au moment de l'échange de points, si le titulaire principal ne possède pas de compte bancaire, il devra d'abord procéder à l'ouverture d'un compte bancaire dans une succursale de la Banque Nationale et communiquer par la suite avec TelNat pour procéder à l'échange de points.</p> <p>10.5 Sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe 7.2, seul le titulaire principal d'une Carte de crédit peut échanger ses points pour une remise applicable à une police d'assurance automobile ou habitation dont il est détenteur.</p> <p>11.6 Sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe 7.2, seul le titulaire principal d'une Carte de crédit possédant un compte chez CDBN à son nom peut échanger ses points pour une cotisation dans un compte REER, REER AVEC CONJOINT ou CELI.</p> <p>12.7 Sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe 7.2, seul le titulaire principal d'une Carte de crédit qui détient, seul ou conjointement, d'un prêt hypothécaire ou d'une marge Tout-en-Un à la Banque Nationale, peut échanger ses points pour une remise.</p> <p>13.6 Sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe 7.2, seul le titulaire principal d'une Carte de crédit étant client de la FBN peut échanger ses points pour une cotisation dans un compte REER, REER AVEC CONJOINT ou CELI.</p> <p>14.5 Sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe 7.2, seul le titulaire principal d'une Carte de crédit et possédant un compte CELI auprès de la Banque Nationale à son nom peut échanger ses points pour un produit de placement admissible à une cotisation à un CELI. Au moment de l'échange de points, si le titulaire principal ne détient pas de compte CELI, il devra d'abord procéder à l'ouverture d'un compte CELI auprès d'une succursale de la Banque Nationale et communiquer par la suite avec TelNat pour procéder à l'échange de points.</p>
---	---

<p>7.8 Vous devez analyser votre situation financière pour valider, entre autres, l'impact fiscal pouvant résulter de l'échange, votre admissibilité à un produit de placement et les limites liées au remboursement anticipé de votre prêt hypothécaire en vertu de votre convention de prêt.</p>	<p>7.5 Avant de procéder à l'échange de points contre un produit de placement admissible à une cotisation REER, REER de conjoint, CELI, Hypothèque ou Tout-En-Un, le titulaire principal est responsable de valider son admissibilité et d'analyser sa situation financière personnelle en relation avec toute cotisation REER, CELI ou hypothécaire.</p> <p>12.6 Avant de procéder à l'échange de points contre un produit visé par la présente section, le titulaire principal assume la responsabilité de vérifier la possibilité et les limites pouvant porter sur le remboursement anticipé du capital du prêt, en vertu de la convention régissant son prêt hypothécaire.</p> <p>15.15 Le cas échéant, le détenteur convient de faire valider et de faire analyser sa situation personnelle auprès de son comptable ou fiscaliste, relativement à tout échange de points, pour quelque produit que ce soit, notamment en vue de déterminer les impacts de nature fiscale pouvant résulter de cet échange de points.</p>
<p>C. Produits de placement</p> <p>7.9 L'échange de points peut servir à l'achat d'un produit de placement admissible offert par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Banque Nationale – cotisation REER ou CELI - Banque Nationale Courtage Direct – cotisation dans un compte REER, REER avec CONJOINT ou CÉLI - Financière Banque Nationale – cotisation dans un compte REER, REER avec CONJOINT ou CÉLI. 	<p>11.1 Les points peuvent être échangés contre l'achat d'un produit de placement offert par BANQUE NATIONALE COURTAGE DIRECT (« CDBN ») et admissible à une cotisation dans un compte REER, REER AVEC CONJOINT ou CELI.</p>
<p>7.10 Les points ne peuvent être échangés pour couvrir les commissions ou les autres frais liés aux produits de placements.</p>	<p>S/O</p>
<p>D. Frais annuels des forfaits bancaires Banque Nationale</p> <p>7.11 Vous détenez un compte bancaire avec nous (personnel ou conjoint) : vous pouvez échanger vos points pour couvrir les frais annuels de votre forfait bancaire.</p>	<p>9.2 Sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe 7.2, seul le titulaire principal d'une Carte de crédit qui est aussi titulaire d'un compte bancaire Banque Nationale à son nom peut échanger ses points pour acquitter les frais annuels d'un forfait bancaire. Les titulaires d'un compte bancaire conjoint peuvent également échanger des points pour acquitter les frais annuels d'un compte bancaire. Au moment de l'échange de points, si le titulaire principal ne possède pas de compte bancaire, il devra d'abord procéder à l'ouverture d'un compte bancaire dans une succursale de la Banque Nationale et communiquer par la suite avec TelNat pour procéder à l'échange de points.</p>
<p>7.12 Vous n'aurez pas à payer les frais mensuels fixes de votre forfait bancaire pour les prochains 12 mois à partir de la 1^{ère} ou 2^e période de facturation suivant la demande d'échange, selon le cycle de facturation de votre carte de crédit.</p>	<p>9.5 L'exemption des frais fixes mensuels d'un forfait bancaire obtenu avec des points sera applicable pour le mois courant de la demande d'échange de points et sera en vigueur pour une période de 12 mois.</p>

<p>7.13 Vous fermez ce compte bancaire avant la période de 12 mois : vous avez 30 jours suivant la date de fermeture du compte bancaire pour demander la remise des points non utilisés. Les points non utilisés seront remis à votre compte de carte de crédit et seront calculés sur une base mensuelle. Après ce délai de 30 jours, vous ne pourrez demander la remise de ces points.</p>	<p>9.6 Si vous fermez un compte bancaire dont les frais fixes mensuels ont été acquittés avec vos points avant que la période de 12 mois ne soit écoulée, vous avez trente (30) jours suivant la date de fermeture du compte bancaire pour réclamer le remboursement des points non utilisés. Vous devez communiquer avec Service à la clientèle MasterCard au 1 888 622-2783 dans les trente (30) jours suivant la date de fermeture du compte bancaire. Si vous faites défaut de nous aviser dans les délais, vous ne pourrez réclamer un remboursement à une date subséquente. Le remboursement sera calculé sur une base prorata, en considérant le temps qu'il reste à écouler avant le terme du forfait bancaire pour lequel les frais d'une année complète ont été payés, et sera remis à votre compte MasterCard en points.</p>
<p>7.14 Vous souhaitez changer de forfait bancaire: les points utilisés pour bénéficier d'un forfait bancaire ne peuvent être transférés pour couvrir les frais d'un autre forfait bancaire.</p>	<p>9.4 Les frais annuels des forfaits bancaires offerts comme récompense dans le Plan À la carte ne sont pas interchangeables. Ils ne peuvent être transférés d'un compte bancaire à un autre.</p>
<p>E. Remise sur achats de produits de Banque Nationale Assurances Auto I Habitation (résidents du Québec seulement)</p> <p>7.15 Vous pouvez échanger vos points contre une remise en argent sur le solde de votre carte de crédit à l'achat de produits d'assurance auprès de Banque Nationale Assurances aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vous devez demander l'échange lors de la souscription ou du renouvellement d'une police d'assurance automobile ou habitation et - vous devez être le détenteur de la police. <p>7.16 Les points peuvent s'appliquer en totalité ou en partie sur l'achat ou le renouvellement de la police d'assurance, jusqu'à concurrence du montant total de celle-ci.</p>	<p>10.1 L'échange de points contre une remise monétaire s'applique lors de la souscription ou du renouvellement d'une police d'assurance automobile ou habitation pour un terme de 1 ou 2 ans et acquise auprès de Assurances Banque Nationale. Les points peuvent s'appliquer en totalité ou en partie sur l'achat ou le renouvellement de la police d'assurance, jusqu'à concurrence du montant total de celle-ci.</p>
<p>7.17 Vous devez porter les primes d'assurance à votre compte de carte de crédit qui offre le Plan À la carte pour bénéficier de la remise sur l'achat de produits d'assurance.</p>	<p>S/O</p>
<p>7.18 Vous annulez votre police d'assurance automobile ou habitation : les points échangés pour obtenir cette récompense ne vous seront pas remis. Toutefois, Banque Nationale Assurances Auto I Habitation procédera au remboursement en argent selon les conditions applicables.</p>	<p>10.8 Si le détenteur désire annuler la police d'assurance automobile ou habitation, les politiques d'annulation d'Assurances Banque Nationale s'appliqueront et des pénalités pourront être imposées. De plus, les points échangés pour obtenir cette Récompense ne seront pas remboursés sous forme de points.</p>
<p>F. Remise sur le capital d'un prêt hypothécaire ou sur le solde en capital d'une marge de crédit Tout-en-Un Banque Nationale</p> <p>7.19 La remise ne peut excéder le montant dû à la banque (capital et intérêts compris) au moment de l'échange de points.</p>	<p>12.4 La remise sur le capital d'un prêt hypothécaire ou sur le capital d'une marge Tout-en-Un ne peut excéder le solde total, capital et intérêts compris, qui est en vigueur au moment de procéder à l'échange de points.</p>
<p>7.20 Vous devez effectuer le versement régulier prévu à la convention de crédit même lorsque vous bénéficiez d'une remise suite à un échange.</p>	<p>S/O</p>

<p>8. Transfert de vos points à une autre personne (ex. divorce, décès, faillite)</p> <p>8.1 Vous ne pouvez pas céder, échanger ou transférer d'une manière ou d'une autre vos points à une autre personne, même en cas de divorce, de séparation ou de perte d'emploi.</p> <p>Des règles particulières s'appliquent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lors du décès ou de la faillite du titulaire principal (voir la section 8.2) - lors de la faillite ou de la fermeture d'une entreprise (voir la section 8.3) - pour les détenteurs des cartes Platine Affaires (voir la section 6.2) <p>8.2 Pour les particuliers :</p> <p>En cas de décès du titulaire principal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'utilisateur autorisé est le conjoint, conjoint de fait ou partenaire en union civile : il peut faire une demande de carte de crédit de la Banque Nationale offrant le Plan À la carte et, s'il se qualifie, demander le transfert des points à son propre compte dans les 12 mois suivant la fermeture du compte du titulaire principal. Le transfert sera permis seulement si le compte du titulaire principal était en règle au moment de sa fermeture, c'est-à-dire que toutes les obligations de la convention de carte de crédit ont été respectées (ex. paiement minimum effectué régulièrement, les frais annuels payés). - Dans toute autre situation : le compte du titulaire principal sera fermé et la succession peut demander l'échange de points contre des articles du catalogue de récompenses dans les 12 mois suivant la fermeture. L'échange sera permis seulement si le compte du titulaire principal était en règle au moment de sa fermeture, c'est-à-dire que toutes les obligations de la convention de carte de crédit ont été respectées (ex. paiement minimum effectué régulièrement, les frais annuels payés). <p>En cas de faillite du titulaire principal : nous fermerons le compte de carte de crédit et les points accumulés seront automatiquement annulés. Aucun transfert ne sera permis.</p>	<p>2.6 Lorsque des achats sont effectués à l'aide d'une carte additionnelle, les points correspondants sont portés au compte du titulaire principal ou de l'entreprise ayant demandé l'émission de la Carte de crédit, le cas échéant. Les points demeurent la propriété du titulaire principal ou de l'entreprise en tout temps, même en cas de départ volontaire ou involontaire, divorce, séparation ou de tout autre litige pouvant survenir notamment entre le titulaire principal et l'utilisateur autorisé ou les signataires autorisés d'une carte commerciale.</p>
<p>8.3 Pour les entreprises : En cas de faillite ou de fermeture de l'entreprise, nous fermerons le compte de carte de crédit et les points accumulés seront automatiquement annulés. Aucun transfert ne sera permis.</p>	<p>S/O</p>
<p>9. Annulation de vos points ou suspension de votre droit d'échanger</p> <p>9.1 Votre droit d'échanger des points est automatiquement suspendu dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vous n'avez pas entièrement payé les frais annuels de votre carte de crédit - vous n'avez pas effectué le paiement minimum mensuel - vous n'avez pas respecté toute autre obligation en vertu de votre convention de carte de crédit. 	<p>1.2 Les titulaires principaux et les utilisateurs autorisés d'une carte de crédit MasterCard émise par la Banque Nationale qui offre le Plan À la carte ainsi qu'une entreprise détenant une telle carte (« Carte de crédit »), sont membres du Plan À la carte dans la mesure où le compte est en règle. Ils peuvent échanger des points dans les limites prévues dans le présent Règlement. Par « compte en règle », on entend un compte relié à la Carte de crédit et ne contrevenant d'aucune façon à la Convention régissant l'utilisation de la Carte de crédit et sur lequel aucune restriction n'est applicable. À titre d'exemple, les frais annuels qui s'y rattachent doivent avoir été acquittés intégralement.</p>

9.2	Vous avez 30 jours suivant l'envoi d'un avis à cet effet pour régler la situation . Sinon, nous pourrions annuler vos points ou fermer votre compte de carte de crédit. Vous ne pourrez alors plus échanger vos points.	15.11	Tout défaut en vertu de la convention d'utilisation de la carte de crédit, notamment en cas de fraude ou d'abus commis par un titulaire principal ou un utilisateur autorisé dans le cadre du Plan À la carte, peut entraîner l'annulation de la Carte de crédit ou la suppression des points associés à cette celle-ci.
10.	Remplacement de votre carte de crédit avec le Plan À la carte	15.9	Si vous remplacez votre Carte de crédit avec Plan récompense par une autre Carte de crédit avec Plan récompense, vos points accumulés seront transférés sur cette nouvelle carte de crédit.
10.1	Par une autre carte qui offre le Plan À la carte : vos points seront automatiquement transférés vers votre nouveau compte de carte de crédit.		
10.2	Par une carte Allure^{MD1} ou Édition^{MD1} avec une remise en argent : vos points seront automatiquement convertis en remise en argent lors de l'ouverture de votre nouveau compte de carte de crédit.	15.8	Si vous décidez de remplacer votre Carte de crédit avec Plan récompense par une carte de crédit qui offre la remise en argent, vous bénéficiez de 24 heures pour échanger vos points pour obtenir un article proposé par le Plan À la carte. Sinon, les points non échangés seront convertis en points « remise en argent ».
10.3	Par toute autre carte Banque Nationale : vous aurez 30 jours pour échanger vos points. Après ce délai de 30 jours, vos points seront annulés.		
11.	Regroupement de vos points Vous êtes le titulaire principal de 2 comptes de carte de crédit offrant le Plan à la carte : vous pouvez regrouper les points de ces 2 comptes si ceux-ci sont en règle, c'est-à-dire que vous avez respecté toutes les obligations prévues à la convention de carte de crédit. Il suffit de communiquer avec le Service à la clientèle MasterCard et de préciser le compte de carte de crédit sur lequel les points doivent être transférés.	3.4	Les points accumulés avec une Carte de crédit peuvent être jumelés à vos points détenus avec toute autre Carte de crédit si : a) vous êtes le titulaire principal de ces 2 cartes OU b) ces 2 cartes ont été émises pour la même entreprise OU c) vous fermez votre compte et devenez titulaire principal ou utilisateur autorisé sur un autre compte. Pour effectuer le jumelage de points : · Cartes aux particuliers : Communiquer avec Service à la clientèle MasterCard au 514 394-1427 ou au 1 888 622-2783. · Carte Platine Affaires : Communiquer avec le Service aux entreprises au 514 394-1410 ou au 1 800 363-3339. Vous devrez spécifier à l'agent la Carte de crédit sur laquelle les points doivent être transférés. Après un jour ouvrable suivant votre appel , vous pourrez faire votre transaction sur le site Internet du Plan récompenses À la carte ou encore auprès du Centre de récompenses À la carte.
12.	Vol et perte de votre carte de crédit Les points accumulés seront automatiquement transférés à votre nouveau compte de carte de crédit avec le Plan À la carte.	15.5	En cas de perte ou de vol de votre Carte de crédit, les points accumulés seront automatiquement transférés à votre nouveau compte lorsqu'une nouvelle Carte de crédit avec le Plan À la carte vous aura été émise.
13.	Fermeture de votre compte de carte de crédit	15.7	Si vous fermez votre compte de Carte de crédit, un délai de trente (30) jours vous sera accordé afin que vous puissiez échanger vos points contre les Récompenses de votre choix, à la condition que votre compte soit en règle. Après cette période, vous n'aurez plus la possibilité de les échanger.
13.1	Vous fermez votre compte de carte de crédit : vous avez 30 jours de la fermeture de votre compte pour échanger vos points. Après ce délai de 30 jours, vos points seront annulés.		
13.2	Nous fermons votre compte de carte de crédit : vos points seront automatiquement annulés, sans possibilité de les échanger.	15.6	Si votre compte de Carte de crédit ou votre Carte de crédit est annulé par la Banque, pour toute raison, vos points seront automatiquement annulés, sans possibilité de les échanger.
13.3	Le solde de vos points est négatif lors de la fermeture du compte : nous nous réservons le droit d'annuler tout échange ayant causé un solde négatif.		S/O

<p>13.4 Compte inactif : votre compte de carte de crédit sera fermé et les points accumulés seront annulés 30 jours suivant l'envoi d'un avis à cet effet si :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aucun achat ou avance de fonds n'a été porté à votre compte pendant les 6 mois précédant le renouvellement de votre carte de crédit et - le solde est égal à 0 \$ au moment du renouvellement. 	<p>S/O</p>
<p>14. En cas d'erreur</p> <p>14.1 Vous identifiez une erreur sur votre relevé de compte pouvant modifier le solde de vos points : vous devez communiquer avec nous au Service à la clientèle MasterCard par la poste ou par téléphone dans les 30 jours suivant la date du relevé. Après ce délai de 30 jours, vous ne pourrez plus contester le nombre de points inscrits sur ce relevé.</p>	<p>2.4 Si vous relevez une erreur pouvant modifier le solde des points apparaissant sur votre relevé de compte mensuel, vous devez communiquer avec le Service à la clientèle MasterCard par écrit et à l'adresse ci-dessous dans les trente (30) jours suivant la date du relevé :</p> <p>BANQUE NATIONALE Service à la clientèle MasterCard 700, rue de la Gauchetière Ouest Bureau 18474 Montréal (Québec) H3B 3B5 ou le site Internet recompensesbnc.ca</p> <p>Si vous faites défaut de nous aviser dans les délais, nous considérerons que le total des points accumulés est exact et définitif, et vous ne pourrez contester le nombre de points inscrit sur ce relevé.</p>
<p>14.2 Nous faisons une erreur lors d'un échange : nous nous réservons le droit de la corriger et d'ajuster les points en conséquence.</p>	<p>S/O</p>
<p>14.3 Erreurs d'affichage : sous réserve des lois applicables, si une information importante apparaissant sur l'un de nos sites ou dans nos communications devait s'avérer inexacte, nous nous réservons le droit de corriger cette erreur, d'annuler l'échange de points, le cas échéant, et d'ajuster les points en conséquence. Nous communiquerons alors avec vous pour vous informer de la situation.</p>	<p>S/O</p>

<p>15. Annulation et modification du Plan À la carte</p> <p>15.1 En tout temps, nous nous réservons le droit de mettre fin, en tout ou en partie, au Plan À la carte suivant un préavis de 90 jours. Si vous détenez toujours des points à la date de terminaison, les points restants seront automatiquement annulés.</p> <p>15.2 Nous pouvons modifier les éléments suivants du Plan à la carte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accumulation, l'échange, l'expiration et l'annulation des points ainsi que les droits qui y sont associés - la période de validité des points ainsi que leurs caractéristiques et attributs - les restrictions et les conditions de l'adhésion au Plan À la carte - les dispositions portant sur la communication des informations liées au Plan À la carte - les règles concernant les erreurs dans le nombre de points attribué et le traitement des plaintes - les règles concernant le traitement des commandes, y compris le retour, le remplacement et la réparation de la marchandise, et les crédits à être accordés - les produits ou services offerts et les frais applicables - les règles concernant les Extras à la carte - la terminaison de l'adhésion au Plan À la carte, le remplacement de cartes ou la fermeture du compte de la carte de crédit et les conséquences qui en découlent et - les dispositions liées à la modification de toute ou d'une partie des règles applicables au Plan À la carte. <p>15.3 Un préavis d'au moins 30 jours, rédigé clairement et lisiblement, sera transmis par écrit, notamment par voie électronique. Cet avis indiquera les anciennes et les nouvelles dispositions ainsi que la date d'entrée en vigueur. Vous pouvez refuser ces modifications et fermer votre compte de carte de crédit, sans frais, pénalité ou indemnité de résiliation, en nous transmettant un avis à cet effet au plus tard 30 jours suivant l'entrée en vigueur de la modification. Entre autres, vous pouvez refuser une modification lorsque celle-ci augmente vos obligations ou réduit les nôtres. Vous aurez alors 30 jours de la fermeture du compte pour échanger vos points.</p>	<p>15.1 Nous pouvons mettre fin au Plan récompenses À la carte en tout temps. Nous pouvons également modifier les éléments suivants du Plan Récompenses À la carte:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les dispositions visant les Communications; • l'accumulation, l'échange, l'expiration et l'annulation des points ainsi que les droits qui y sont associés; • la période de validité des points ainsi que ses caractéristiques et attributs; • les restrictions et les conditions de l'adhésion au Plan À la carte; • les règles concernant les erreurs dans le nombre de points attribué et le traitement des plaintes; • les règles concernant le traitement des commandes, y compris le retour, le remplacement et la réparation de la marchandise, et les crédits à être accordés; • les produits ou services offerts et les frais applicables; • les règles concernant les Extras À la carte; • la terminaison de l'adhésion au Plan À la carte, le remplacement de cartes ou la fermeture du compte de la Carte de crédit et les conséquences qui en découlent; et • les dispositions liées à la modification de toute ou une partie des modalités du Plan À la carte. <p>Toute modification à ces modalités vous sera transmise par écrit, notamment par voie électronique le cas échéant, au moins 30 jours avant son entrée en vigueur en vous indiquant les anciennes et nouvelles dispositions. Vous pouvez toujours refuser ces modifications en fermant votre compte de Carte de crédit dans les 30 jours suivant la date effective de la modification. Vous aurez alors 30 jours de la fermeture du compte pour échanger vos points.</p>
<p>16. Autres informations</p> <p>16.1 Nous ne sommes pas responsables du retard de livraison d'une récompense, du courrier postal ou électronique non livré, égaré ou livré en retard pour des raisons indépendantes de notre volonté (ex. mauvaise adresse fournie, protection anti-pourriels, anti-virus, pare-feu, etc.), ni des inconvénients que cela pourrait vous causer.</p>	<p>15.3 La Banque Nationale n'est pas tenue responsable du courrier égaré ou livré en retard, ni des inconvénients que ces circonstances pourraient vous causer.</p>

<p>16.2 Nous ne sommes pas responsables de la perte des cartes-cadeaux. Nous ne rembourserons aucune carte-cadeau perdue, peu importe les circonstances.</p>	<p>15.12 La Banque Nationale n'est pas responsable de la perte des cartes-cadeaux par les clients et ne remboursera aucune telle carte.</p> <p>3.9 La Banque Nationale n'assume aucune responsabilité à l'égard des termes et conditions des fournisseurs de cartes-cadeaux.</p>
<p>16.3 À l'exception des Extras À la carte, vous reconnaissez que nous ne fournissons pas les récompenses. Nous ne faisons que faciliter leur obtention selon les modalités des fournisseurs de ces biens et services. Nous n'assumons aucune responsabilité à l'égard des récompenses ou des modalités des fournisseurs. Tout recours doit être dirigé contre le fournisseur du bien ou du service.</p>	<p>3.8 Les manufacturiers et les fournisseurs peuvent changer les modèles des articles ou leur description en tout temps sans préavis.</p>
<p>16.4 La banque et ses fournisseurs ne sont pas responsables des dommages résultant d'un événement survenu lors d'un voyage acheté auprès de l'agence dédiée ou lors d'une activité offerte par l'entremise du Plan À la carte.</p>	<p>15.4 La Banque Nationale et ses fournisseurs ne sont responsables de tout dommage résultant d'un événement survenu lors d'un voyage acheté par l'agence de voyages dédiée ou lors d'une activité offerte par l'entremise du Plan À la carte.</p>
<p>16.5 L'omission d'appliquer une disposition des règles applicables ou d'exercer une mesure à notre disposition ne doit pas être interprétée comme une renonciation de la banque.</p>	<p>15.14 L'omission de la Banque Nationale d'appliquer l'une ou l'autre des dispositions du présent Règlement du Plan À la carte, ou d'exercer quelque mesure dont elle dispose, ne porte pas préjudice à son droit d'en exiger par la suite l'exécution, à moins qu'elle n'y ait expressément renoncé par écrit. Une telle renonciation n'aura d'effet que pour ce qui est spécifiquement décrit dans ladite renonciation.</p>
<p>16.6 Les règles applicables au Plan À la carte sont régies exclusivement par la législation de la province ou du territoire où vous résidez ou du siège social de l'entreprise à qui appartient le compte de carte de crédit. Si votre résidence ou le siège social de l'entreprise est à l'extérieur du Canada, la législation en vigueur au Québec régit les règles applicables au Plan À la carte. Vous reconnaissez de manière irrévocable la compétence exclusive des tribunaux de la province ou du territoire canadien auquel revient l'interprétation des règles applicables.</p>	
<p>17. Entrée en vigueur</p> <p>Ces modalités sont en vigueur à compter du 1^{er} novembre 2016.</p>	

<p>18. Coordonnées</p> <p><u>CENTRE DE RÉCOMPENSES À LA CARTE</u> (catalogue, exclusivités voyages, exclusivités Platine Affaires) Site : recompensesbnc.ca 514 847-8280 ou 1 800 341-8083 (sans frais)</p> <p><u>AGENCE DE VOYAGES DÉDIÉE</u> : 1 800 561 3653</p> <p><u>SERVICE À LA CLIENTÈLE MASTERCARD</u> 700, rue de la Gauchetière Ouest, Bureau 18474 Montréal (Québec) H3B 3B5 Site : bnc.ca/mastercard Service aux particuliers : 514 394-1427 ou 1 888 622-2783 (sans frais) Service aux entreprises : 514 394-1410 ou 1 800 363-3339 (sans frais)</p> <p><u>POUR LES EXTRAS À LA CARTE</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Produit de placement RÉER ou CELI - Banque Nationale TelNat : 1 888 835-6281 Du lundi au vendredi de 8 h à 20 h (HE) 2. Frais annuels de forfaits bancaires TelNat : 1 888 835-6281 7 jours sur 7, de 6 h à minuit (HE) 3. Banque Nationale Assurances Auto Habitation 514 871-7500 ou 1 877 871-7500 Du lundi au jeudi de 8 h à 20 h 30 Le vendredi de 8 h à 17 h Le samedi de 9 h à 16 h 4. Cotation RÉER ou CELI - Banque Nationale Courtage Direct 514 866-6755 ou 1 800 363-3511 Du lundi au vendredi de 8 h à 20 h 5. Remise sur le capital d'un prêt hypothécaire ou sur le solde en capital d'une marge de crédit Tout-en-Un TelNat : 1 888 835-6281 Du lundi au vendredi de 8 h à 20 h 6. Produit de placement RÉER ou CELI - Financière Banque Nationale Veuillez consulter votre conseiller en placement. 	
---	--

Tel que prévu par la loi, vous pouvez refuser ces modifications, sans frais, pénalité ou indemnité de résiliation, en fermant votre compte et en nous transmettant un avis à cet effet au plus tard le **1^{er} décembre 2016**. Entre autres, vous pouvez refuser une modification lorsque celle-ci augmente vos obligations ou réduit les nôtres. Votre compte sera fermé à la date de réception de cet avis et les sommes dues devront être remboursées jusqu'au paiement complet du solde de votre compte.

Les règles applicables au Plan À la carte sont disponibles sur recompensesbnc.ca sous l'onglet Règles du Plan.

Nous sommes là si vous avez des questions et vous pouvez communiquer avec nous au 514 394-1427 ou au 1 888 622-2783.

MD MasterCard, *World MasterCard* et *World Elite* sont des marques déposées de MasterCard International Incorporated. Employées sous licence par la Banque Nationale du Canada.

MD1 Allure, Edition et Tout-en-Un sont des marques déposées de la Banque Nationale du Canada.

Assurances générales Banque Nationale inc. (« AGBN ») est un cabinet d'assurances de dommages faisant affaires sous la marque Banque Nationale Assurances Auto l Habitation, laquelle appartient à la Banque Nationale du Canada. AGBN offre en exclusivité les produits d'assurance d'InnovAssur, Assurances générales inc., avec qui AGBN entretient des liens financiers.

© 2016 Banque Nationale du Canada. Tous droits réservés. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans l'autorisation préalable écrite de la Banque Nationale du Canada. Banque Nationale est une marque de commerce utilisée par Banque Nationale du Canada.